



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 25 janvier 2019

N° 2019-22

### Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUCINI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30  
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45  
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 25 janvier 2019</b>  Direction générale des Finances et de la commande publique Direction ressources et ingénierie financière	<b>Délibération</b>  <b>N° 2019-22</b>
--	--	--

---

**BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 27 logements collectifs en location-accession, rue Amédée Saint-Germain, "Coeur Saint-Germain" - Emprunt de 3 665 421 euros, de type PSLA, auprès de l'établissement bancaire ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de 3 665 421 €, de type Prêt social à la location-accession (PSLA), à contracter auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et destiné à financer l'acquisition dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 27 logements collectifs en location-accession, rue Amédée Saint-Germain, « Cœur Saint-Germain » à Bordeaux.

Les caractéristiques du Prêt social à la location-accession (PSLA) consenti par ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels sont actuellement les suivantes :

- montant : 3 665 421 €,
- commission d'engagement : 0,10 % du montant,
- durée d'amortissement : 3 ans,
- versement des fonds : jusqu'au 30/10/2020,
- amortissement : in-fine,
- périodicité : trimestrielle,
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 0,33 % (Index flooré à zéro),
- base de calcul : Exacte/360,
- remboursement anticipé : Possible et gratuit (préavis : 1 mois).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 2298 du Code civil,

**VU** la décision de réservation d'agrément n° 20183306300035 du 19 novembre 2018 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande précitée, formulée par la société anonyme d'HLM Domofrance, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017 reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération,

**DECIDE**

**Article 1** : d'accorder sa garantie à la société anonyme d'HLM Domofrance à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 3 665 421 €, de type PSLA, que cet organisme se propose de contracter auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, en vue de financer l'acquisition dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 27 logements collectifs en location-accession, rue Amédée Saint-Germain, « Cœur Saint-Germain » à Bordeaux, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions dudit contrat,

**Article 2** : d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

**Article 3** : de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**Article 4** : de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer, en tant que garant, le contrat de prêt et les éventuels avenants qui seront passés entre ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et la société anonyme d'HLM Domofrance, ainsi que la convention de garantie d'emprunt.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur JAY;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Patrick BOBET
--	---